

## II

*Le Ministre de Norvège au Canada  
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

LÉGATION ROYALE DE NORVÈGE

OTTAWA, le 13 mars 1950

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note n° 14, en date du 4 mars 1950, sur la modification des conditions d'entrée, par laquelle votre Excellence me fait connaître que le Gouvernement canadien est disposé à conclure avec le Gouvernement norvégien un accord conçu dans les termes suivants:

(Voir Note n° 1)

“(1) Tout sujet norvégien . . . d'entrer ou de débarquer.”

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement norvégien souscrit aux dispositions précitées et accepte votre proposition de considérer votre note ci-haut mentionnée et ma réponse comme constituant entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1950.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

DANIEL STEEN.